



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 avril 2005  
Français  
Original: anglais

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Sainte-Hélène

#### Document de travail établi par le Secrétariat

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités . . . . .	1–4	3
II. Historique . . . . .	5	3
III. Aperçu général et évolution de la situation constitutionnelle et politique . . . . .	6–28	4
IV. Situation économique . . . . .	29–46	8
A. Généralités . . . . .	29–30	8
B. Aide du Royaume-Uni . . . . .	31–34	9
C. Projets de développement . . . . .	35–36	10
D. Agriculture et pêche . . . . .	37–38	10
E. Transports, communications et équipements collectifs . . . . .	39–42	11
F. Banques et crédit . . . . .	43	12
G. Tourisme . . . . .	44–46	12
V. Situation sociale . . . . .	47–52	13
A. Généralités . . . . .	47	13
B. Emploi . . . . .	48–49	13
C. Éducation . . . . .	50–51	14
D. Environnement . . . . .	52	14



---

VI.	Dépendances de Sainte-Hélène .....	53-65	14
A.	Ascension .....	53-58	14
1.	Généralités .....	53	14
2.	Statut constitutionnel et politique .....	54-57	15
3.	Situation économique et sociale .....	58	16
B.	Tristan da Cunha .....	59-65	16
1.	Généralités .....	59-60	16
2.	Statut constitutionnel et politique .....	61-63	16
3.	Situation économique et sociale .....	64-65	16
VII.	Statut futur du territoire .....	66-76	17
A.	Position de la Puissance administrante .....	66-74	17
B.	Position du territoire .....	75-76	19
VIII.	Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies .....	77	19

## I. Généralités

1. Le territoire de Sainte-Hélène<sup>1</sup>, administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, comprend l'île de Sainte-Hélène et deux dépendances : l'île de l'Ascension et un groupe d'îlots qui constitue la dépendance de Tristan da Cunha.

2. Située dans l'Atlantique Sud, à environ 1 900 kilomètres de l'Angola et 2 900 kilomètres du Brésil, Sainte-Hélène est une petite île d'origine volcanique dont le territoire couvre une superficie totale de 412 kilomètres carrés. Ascension se trouve à 1 200 kilomètres au nord-ouest de Sainte-Hélène, et Tristan da Cunha et les autres îlots qui constituent cette dépendance, à environ 2 400 kilomètres au sud de l'île. Sainte-Hélène, où se trouve la capitale du territoire, Jamestown, est la plus grande île (122 kilomètres carrés) et jouit d'un climat tropical, tempéré toute l'année par les alizés. Les îles ont une flore et une faune distinctives, qui comprennent un grand nombre d'espèces rares ou menacées d'extinction.

3. Les habitants de Sainte-Hélène, les Saint-Héléniens, sont d'origines diverses (voir par. 4 ci-après). D'après les chiffres du recensement de 1998, l'île comptait 5 010 habitants. Toutefois, en juillet 2003, selon le Bureau de statistique de Sainte-Hélène, elle n'en comptait plus qu'entre 3 750 et 3 800, ce qui signifie qu'un peu plus de cinq ans, un quart de la population était parti. Le Bureau a noté qu'un exode s'était produit après que la Grande-Bretagne eût décidé, en 2002, d'octroyer à nouveau la citoyenneté britannique aux Saint-Héléniens. En 2004, la population était estimée à 3 900 habitants<sup>2</sup>. Bien qu'il soit difficile d'établir des projections démographiques exactes, il est probable que le phénomène ira en s'atténuant dans la mesure où la plupart de ceux qui souhaitaient quitter l'île l'ont déjà fait et que les effectifs des groupes d'âge les plus tentés par l'émigration ont fortement diminué<sup>3</sup>. Un tiers environ de la population vit à Jamestown. L'anglais est la langue officielle de Sainte-Hélène. La liaison avec Sainte-Hélène est assurée par le *Royal Mail Ship St. Helena*, qui dessert Sainte-Hélène, Ascension, Walvis Bay (Namibie) et Le Cap (Afrique du Sud). La piste d'atterrissage la plus proche se trouve sur l'île de l'Ascension.

4. En mars 2005, à l'issue de longues négociations entre le Gouvernement de Sainte-Hélène et le Ministère britannique du développement international, il a été annoncé que ce dernier financerait la construction d'un aéroport international sur Sainte-Hélène, lequel devrait entrer en activité d'ici à 2010<sup>4</sup>.

## II. Historique

5. Sainte-Hélène a été découverte en 1502 par le navigateur portugais Juan da Nova, le jour de la Sainte-Hélène, le 21 mai. L'île était inhabitée. Son existence a été gardée secrète jusqu'à ce que le navigateur anglais Thomas Cavendish la redécouvre en 1588. En 1633, les Pays-Bas revendiquèrent l'île sans toutefois l'occuper. En 1658, une charte du Lord Protector de Grande-Bretagne a autorisé la Compagnie britannique des Indes orientales à coloniser et à fortifier l'île, où se sont par la suite installés les Anglais. Des esclaves y ont été amenés d'Afrique, de Madagascar et d'Extrême-Orient, ainsi que des travailleurs sous contrat (des Chinois et quelques Indiens). Le Roi George II a délivré à la Compagnie des Indes orientales une charte définissant la façon dont l'île devait être fortifiée et gouvernée.

Dans cette charte, le monarque octroyait en outre aux habitants de l'île la citoyenneté britannique à part entière et à perpétuité. Napoléon Bonaparte a été exilé à Sainte-Hélène en 1815 et y est mort en 1821. L'île est devenue colonie de la Couronne en 1834. En mai 2002, Sainte-Hélène a célébré le cinq centième anniversaire de sa découverte.

### **III. Aperçu général et évolution de la situation constitutionnelle et politique**

6. Le *St. Helena Constitution Order* de 1988, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1989, a remplacé la Constitution de Sainte-Hélène et de ses dépendances qui avait été adoptée le 1<sup>er</sup> janvier 1967. Aux termes de la Constitution de 1989, le Gouverneur et Commandant en chef, qui est nommé par la Reine, administre le territoire, assisté d'un Conseil exécutif et d'un Conseil législatif.

7. Le Conseil législatif se compose d'un président, de trois membres de droit (le Secrétaire du Gouvernement, le Secrétaire aux finances et le Procureur général) et de 12 membres élus. Le Conseil exécutif, qui est présidé par le Gouverneur, se compose des membres de droit et de cinq membres élus du Conseil législatif. Bien que membre du Conseil législatif et du Conseil exécutif, le Procureur général n'a pas le droit de vote dans ces instances.

8. Les élections ont lieu au scrutin secret, au moins tous les quatre ans, au suffrage universel des adultes, la majorité électorale étant fixée à 18 ans. Bien qu'il existe en principe deux partis politiques, ceux-ci sont inactifs depuis 1976 et les élections sont organisées sur une base non partisane. Les élections générales les plus récentes ont eu lieu le 27 juin 2001 et 12 candidats représentant huit circonscriptions ont été élus au Conseil législatif. Les prochaines élections devraient avoir lieu en juin 2005. En octobre 2004, David Hollamby a été remplacé par Michael Clancey au poste de gouverneur de Sainte-Hélène, de l'île de l'Ascension et de Tristan da Cunha.

9. Aux termes de la Constitution de Sainte-Hélène, les pouvoirs judiciaire et législatif sont séparés. Le système judiciaire se compose d'une Cour d'appel, d'une Cour suprême et d'un Magistrate's Court (tribunal d'instance), le plus haut tribunal d'appel étant le Privy Council du Royaume-Uni. Les lois du Royaume-Uni ne sont appliquées qu'en l'absence de législation locale et dans la mesure où elles sont adaptées au territoire.

10. En janvier 1983, lorsque la loi sur la nationalité britannique est entrée en vigueur, les Saint-Héléniens se sont vu retirer leurs droits inhérents à la citoyenneté. Entre cette date et 2002, les habitants de Sainte-Hélène se sont employés, par le biais du Conseil législatif et de la Commission sur la citoyenneté, à ce que leurs droits soient rétablis. À l'issue de l'entrée en vigueur de la loi de mai 2002 sur les territoires britanniques d'outre-mer, qui octroie la citoyenneté britannique aux habitants des territoires d'outre-mer du Royaume-Uni, ils ont de nouveau pu bénéficier de leur droit à la citoyenneté. Aux termes de cette loi, ils peuvent désormais détenir un passeport britannique et travailler n'importe où au sein de l'Union européenne.

11. D'importantes négociations et consultations publiques relatives à la réforme et à la modernisation de la Constitution ont lieu à Sainte-Hélène depuis cinq ans. Le

Gouvernement de Sainte-Hélène, qui souhaite accorder plus de responsabilités aux élus locaux, a entamé des pourparlers avec le Royaume-Uni et engagé les services d'une conseillère indépendante, Alison Quentin-Baxter, afin de l'aider à réformer la Constitution du territoire et à en rédiger une nouvelle.

12. M<sup>me</sup> Quentin-Baxter, avocate à la Haute Cour de Nouvelle-Zélande et experte des petits territoires, s'est rendue à Sainte-Hélène et y a séjourné en septembre et octobre 2002, puis en avril et mai 2003. En sa qualité de conseillère indépendante de la population de Sainte-Hélène pour les questions constitutionnelles, elle a présenté, en octobre 2002, grâce à un financement du Secrétariat du Commonwealth et au terme de vastes consultations, un document de synthèse intitulé *St. Helena and its dependencies – exploring options for their future constitutional development*.

13. Le 11 octobre 2002, à l'issue d'entretiens avec la conseillère indépendante, le Président du Conseil législatif a annoncé que celui-ci présenterait au public des propositions tendant à modifier les dispositions de la Constitution afin de voir si elles bénéficieraient d'un large appui. Les aspects essentiels de ces propositions, ainsi qu'ils ont été rapportés dans les médias<sup>5</sup>, étaient les suivants : instauration d'un système de gouvernement ministériel à trois niveaux [composé d'une Assemblée législative, d'un Cabinet (présidé par le Ministre principal) et d'un Conseil exécutif (présidé par le Gouverneur)]; élection de certains membres de l'Assemblée législative par circonscription et d'autres pour l'ensemble de l'île; élection du Ministre principal au suffrage universel; et intégration dans la Constitution d'une déclaration des droits.

14. Suite à la visite de M<sup>me</sup> Quentin-Baxter en mai 2003, et alors que des négociations étaient en cours avec une équipe du Foreign and Commonwealth Office, une proposition modifiée s'inspirant de celle de 2002 a été présentée, selon laquelle tous les membres de l'Assemblée législative seraient élus par l'ensemble des électeurs de l'île et le Ministre principal le serait uniquement par les membres de l'Assemblée. Un désaccord persistait cependant au sujet du système de gouvernement ministériel à trois niveaux, qui laisserait moins de pouvoirs au Gouverneur que le système à deux niveaux défendu par le Royaume-Uni.

15. De nouvelles négociations avec le Foreign and Commonwealth Office ont permis de dégager, en avril 2004, un consensus sur un projet de protocole d'accord et un système ministériel à deux niveaux dans lequel le Gouverneur présiderait le Conseil exécutif. Le Gouvernement de Sainte-Hélène demandait néanmoins au Royaume-Uni de revenir sur sa position concernant les prérogatives devant être conservées par le Gouverneur<sup>6</sup>. En juin 2004, le Royaume-Uni a accepté le nouvel accord constitutionnel, qui ne donne aucun pouvoir législatif au Gouverneur, mais a exigé que ce dernier soit habilité à remettre en question une décision du Gouvernement de Sainte-Hélène en demandant, le cas échéant, qu'un décret soit pris pour que l'affaire soit renvoyée devant le Parlement<sup>7</sup>.

16. En septembre 2004, Anthony Green a été nommé Coordonnateur de la révision de la Constitution. En février 2005, il a annoncé qu'un « scrutin consultatif » aurait lieu à Sainte-Hélène le 25 mai 2005 pour savoir si les Saint-Héléniens souhaitaient adopter la nouvelle constitution définie par le protocole d'accord. Il a été souligné que le Royaume-Uni ne la ferait entrer en vigueur que si les Saint-Héléniens l'appelaient clairement de leurs vœux et qu'il serait souhaitable que la nouvelle constitution entre en vigueur avant les prochaines élections générales, prévues en

septembre 2005, mais qu'aucune mesure ne serait prise en ce sens tant que le territoire ne serait pas prêt. Aucun calendrier n'a donc pu être fixé.

17. Les conditions à remplir pour participer au scrutin consultatif ont été assouplies par rapport à celles régissant habituellement les listes électorales. Les personnes âgées de plus de 16 ans qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales mais qui sont citoyennes d'un territoire dépendant du Royaume-Uni, du Royaume-Uni ou d'un territoire d'outre-mer du Royaume-Uni, et qui ont le statut de Saint-Hélénien ou remplissent des conditions de résidence, sont autorisées à voter lors du scrutin consultatif. Les critères de participation à ce scrutin sont identiques à ceux en vigueur lors de la consultation sur la desserte du territoire organisée en 2002, à la différence près que les exigences de durée de résidence ont été réduites<sup>8</sup>.

18. D'après les informations rapportées par les médias, la nouvelle constitution propose d'apporter trois modifications importantes au système constitutionnel actuel de Sainte-Hélène :

- Une gouvernance se référant aux valeurs de partenariat;
- De nouvelles garanties en matière de droits fondamentaux de l'homme; et
- Un système de gouvernement ministériel.

19. En considération de la citoyenneté britannique qu'ils partagent, les relations entre le Royaume-Uni et Sainte-Hélène se fonderaient sur les valeurs de partenariat exposées au début du projet de constitution, à savoir : la bonne foi; la primauté du droit; la bonne gouvernance; la bonne gestion financière; l'impartialité de l'administration de la justice; la neutralité politique du service public de Sainte-Hélène; le maintien de l'ordre public; le respect des obligations internationales du Royaume-Uni et de Sainte-Hélène; le maintien de la paix et de la sécurité internationales; et le droit de légitime défense du pays. Les droits de l'homme garantis par le projet de constitution et protégés par la Cour suprême sont, entre autres, le droit à la vie, le droit à un procès équitable, le droit au respect de la vie privée, le droit à la liberté de conscience, le droit à la liberté d'expression, le droit à l'éducation (y compris l'accès gratuit à l'enseignement primaire), le droit à la liberté d'association et le droit à la protection contre la discrimination.

20. Le système de gouvernement ministériel à deux niveaux décrit dans le projet de constitution prévoit une Assemblée législative et un Conseil exécutif. L'Assemblée législative remplacerait le Conseil législatif existant et se composerait de 12 représentants élus, du Président et du Procureur général, ces derniers n'ayant ni l'un ni l'autre le droit de vote. Les 12 représentants élus le seraient sur la base d'une liste pour toute l'île et par tous les électeurs inscrits au sein d'une circonscription unique, contrairement au système actuel prévoyant plusieurs circonscriptions. Des élections générales auraient lieu au moins tous les quatre ans. L'Assemblée serait chargée d'examiner et d'adopter (à la majorité) toute nouvelle loi saint-hélénienne et pourrait débattre de toute autre question. Le Conseil exécutif se composerait du Ministre principal, de trois ou quatre ministres et du Procureur général, lequel n'aurait pas le droit de vote. Le Ministre principal, chef du Gouvernement, serait élu au scrutin secret par l'Assemblée législative et devrait obtenir au moins 7 voix sur 12. Il choisirait alors trois ou quatre ministres parmi les membres élus de l'Assemblée et leur attribuerait des portefeuilles. Les ministres et le Ministre principal seraient officiellement nommés par le Gouverneur. Trois membres de l'Assemblée législative pourraient déposer une motion de censure s'ils

estimaient que le Ministre principal et les ministres ont perdu la confiance de l'Assemblée. Une motion de censure votée par au moins sept représentants élus entraînerait la démission de tous les ministres.

21. Le Conseil exécutif pourrait se réunir en l'absence du Gouverneur mais aurait pour fonction de conseiller ce dernier sur la politique gouvernementale et son orientation générale. Le Conseil exécutif serait collectivement responsable devant l'Assemblée législative (et par son intermédiaire, devant les électeurs) des conseils qu'il donne au Gouverneur et de toutes les mesures prises par un ministre ou sous l'autorité de l'un d'eux. Le Gouverneur serait tenu d'agir conformément aux recommandations du Conseil exécutif, sauf en cas d'incompatibilité avec une valeur de partenariat. Il devrait alors obtenir l'accord du Royaume-Uni pour pouvoir passer outre à la recommandation concernée.

22. Le projet de constitution réduit considérablement la sphère de responsabilité du Gouverneur. Aux termes de ce projet, il n'est responsable que de la sécurité intérieure (y compris de la police), des affaires extérieures et de la défense. Bien qu'il doive consulter le Conseil exécutif au sujet des mesures à prendre dans ces domaines, il n'est pas forcé de tenir compte de ses recommandations. Par ailleurs, le poste de secrétaire du Gouvernement serait remplacé par celui de gouverneur adjoint chargé d'aider le Gouverneur à s'acquitter de ses fonctions. Ce poste serait dans un premier temps occupé par une personne issue du Foreign and Commonwealth Office mais pourrait l'être, par la suite, par un résident saint-hélénien ou britannique.

23. Le principe de la responsabilité ministérielle nécessiterait une réforme du service public et des relations entre les départements et le Gouvernement. Chaque département ou ministère serait doté d'un secrétaire permanent, qui jouerait le rôle de conseiller de direction principal auprès du ministre dans les domaines relevant de son département. Dans les limites de l'orientation générale et des directives émanant du ministre concerné, les secrétaires permanents seraient chargés d'administrer les départements<sup>9</sup>.

24. Certains habitants craignent que le territoire ne puisse pas faire face au coût d'un gouvernement ministériel et qu'il y ait un nombre insuffisant de personnes compétentes disposées à se présenter aux élections. Comme l'ont révélé les consultations publiques, certains regrettent également que le gouvernement ministériel soit la seule option proposée<sup>10</sup>.

25. Une étude sur la modernisation de l'administration, financée par le Ministère du développement international, a été réalisée vers la fin de 2004. Cette étude avait pour but de déterminer les mesures à prendre pour adapter le service public à un système de gouvernement ministériel tel que défini par le projet de constitution. Il s'agissait avant tout de décider si les départements devraient être regroupés en ministères et d'évaluer le nombre de secrétaires permanents nécessaire. Les chefs de département en place réunis pour l'occasion ont étudié ces questions et fait aux représentants élus des recommandations concernant les mesures qui leur semblaient les plus efficaces. Le Ministre principal aurait pour mission de mener à bien ces réformes une fois la nouvelle constitution adoptée<sup>11</sup>.

26. Dans le cadre du dialogue engagé sur l'avenir de Sainte-Hélène, le Conseil législatif a rendu publiques, à la fin de 2002, 13 propositions d'objectifs stratégiques qui autoriseraient le Gouvernement à négocier son nouvel accord triennal en matière d'assistance (2004-2007) avec le Royaume-Uni (voir

A/AC.109/2003/4, par. 17). Au deuxième trimestre de 2004, des représentants du Ministère du développement international et du Foreign and Commonwealth Office (Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth) se sont rendus à Sainte-Hélène pour examiner ce nouvel accord<sup>12</sup>.

27. En mai 2003, à l'issue de consultations avec la population de l'île, le Gouvernement de Sainte-Hélène a adopté les six objectifs stratégiques ci-après :

- Amélioration de la desserte du territoire;
- Élévation du niveau d'instruction;
- Édification d'une économie durable et prospère;
- Instauration des conditions permettant à la communauté de jouir d'une bonne santé dans un environnement sûr;
- Constitution d'une main-d'œuvre utilisable à long terme;
- Poursuite de la promotion des droits démocratiques, des droits de l'homme et de l'autodétermination de la population.

28. Le document d'examen, qui décrivait les résultats escomptés et les moyens envisagés pour y parvenir, a joué un rôle important dans les débats menés sur le budget avec le Ministère du développement international et le Foreign and Commonwealth Office.

## **IV. Situation économique**

### **A. Généralités**

29. Lors de sa présentation du budget 2004, le Secrétaire aux finances par intérim a déclaré que, malgré les difficultés que connaissait encore Sainte-Hélène sur le plan économique, la situation semblait enfin se stabiliser. Toutefois, le territoire doit toujours faire face à divers problèmes : une assiette fiscale de plus en plus réduite, une population vieillissante et le départ de la main-d'œuvre qualifiée à la recherche de salaires plus élevés. Étant donné que les dépenses d'équipement et les investissements techniques du territoire sont en majeure partie financés par l'aide du Royaume-Uni et par d'autres apports externes, la population jouit d'un niveau de vie que les seules ressources du territoire ne pourraient lui procurer. En 1999, suite à de longues consultations, le Gouvernement de Sainte-Hélène a publié le *St. Helena Strategic Review 2000-2010*. L'économie étant dominée par le secteur étatique – les entreprises publiques emploient 70 % de la main-d'œuvre –, le document d'examen est axé sur la réforme du secteur public et le développement du secteur privé. Il expose également les différentes options qui s'offrent à Sainte-Hélène pour produire des richesses durables dans les secteurs suivants : investissement endogène, tourisme, exportations, substitution de produits locaux aux importations. On espère que le futur aéroport international de Sainte-Hélène, qui devrait entrer en activité d'ici à 2010, relancera l'économie du territoire en améliorant notablement la desserte de l'île et en y attirant touristes et investisseurs étrangers<sup>13</sup>.

30. Dans sa présentation du budget 2004, le Gouvernement a annoncé des mesures visant à faire du secteur privé la future assise économique du territoire, et notamment les mesures suivantes : sous-traitance de services publics; intégration de



la formation professionnelle à la politique d'emploi à long terme; amélioration de la desserte du territoire; et réalisation, en août 2004, d'un audit budgétaire en vue de réformer le système d'imposition et d'encourager les investissements étrangers<sup>14</sup>.

## B. Aide du Royaume-Uni

31. Sainte-Hélène est fortement tributaire de l'aide financière du Royaume-Uni. Le budget pour l'exercice 2004/05 prévoyait des dépenses de 18 561 000 livres et des recettes locales de 5 843 000 livres, la quasi-totalité du déficit de 12 718 000 livres devant être comblée par des subventions du Royaume-Uni<sup>15</sup>. Les 13 millions de livres d'aide budgétaire fournies par le Royaume-Uni doivent financer des services publics essentiels et subventionner la desserte maritime du territoire<sup>16</sup>. En termes réels, l'aide apportée par le Royaume-Uni a baissé au cours de la dernière décennie, ce qui a affecté l'économie de Sainte-Hélène. Outre le soutien qu'il apporte au budget annuel du Gouvernement, le Ministère du développement international finance la majeure partie des dépenses d'équipement du territoire<sup>17</sup>. Les dépenses bilatérales totales du Ministère pour Sainte-Hélène, entre 1997 et la fin de l'exercice 2003/04, ont été estimées à plus de 244 millions de livres<sup>18</sup>.

32. L'aéroport international qui doit être construit à Sainte-Hélène sera financé par le Ministère du développement international à condition que des soumissions satisfaisantes pour sa conception, sa construction et son exploitation soient reçues et qu'une évaluation rigoureuse de son impact sur l'environnement soit réalisée. Le coût estimé d'un tel projet n'a pas été rendu public car le Ministère a jugé que cela nuirait au processus d'appel d'offres. Toutefois, en juin 2001, un cabinet-conseil chargé d'effectuer une étude sur les avantages comparatifs des dessertes maritime et aérienne a conclu que le coût de la construction d'une piste unique s'élèverait à plus de 38 millions de livres, tandis qu'une piste double coûterait 50 millions de livres. Le coût de remplacement du *RMS St. Helena* a été évalué à 26,3 millions de livres<sup>19</sup>. Dans le cadre de son étude des problèmes de desserte de Sainte-Hélène, le Ministère du développement international avait comparé l'efficacité économique et la viabilité à long terme du remplacement du *RMS St. Helena* à la fin de sa durée utile, vers 2010, avec celles de la construction d'un aéroport. Le remplacement du *RMS St. Helena* aurait nécessité un investissement important et la poursuite du subventionnement de son exploitation pendant longtemps encore, tandis que la création d'une desserte aérienne, malgré son coût initial plus élevé, devrait offrir l'occasion à Sainte-Hélène de développer son activité touristique et économique et de devenir, à terme autosuffisante<sup>20</sup>.

33. En 2003, le Foreign and Commonwealth Office a élaboré un budget-programme axé sur la diversification économique en vue d'aider les territoires d'outre-mer à diversifier et élargir leur base économique, de manière à être moins tributaire d'un ou de deux secteurs. Ce budget constitue une source de financement pour aider les petites entreprises et les chefs d'entreprise prometteurs à lancer de nouvelles activités commerciales dans les territoires d'outre-mer, en particulier – mais pas exclusivement – dans les secteurs non traditionnels. Ces fonds ont été utilisés pour lancer un plan d'expansion des petites entreprises à Sainte-Hélène, d'une valeur de 150 000 livres par an sur trois ans<sup>21</sup>. En mars 2004, le Registre du commerce de Sainte-Hélène a vu le jour à Jamestown. Les entreprises travaillant à Sainte-Hélène peuvent désormais se constituer en société dans le territoire<sup>22</sup>.

34. En mai 2004, le Ministère du développement international et le Gouvernement de Sainte-Hélène se sont entendus sur les besoins en aide au développement de l'île pour la période allant de la mi-2004 à la mi-2007. Il était indiqué dans un aide-mémoire que le responsable du programme au sein du Ministère devait recommander aux ministres britanniques que 37 millions de livres soient allouées à Sainte-Hélène au cours des trois prochaines années, sous forme d'aide budgétaire, de projets de développement, de coopération technique et de subventionnement du transport maritime. Dans le cadre de cet accord, le Gouvernement de Sainte-Hélène a accepté de revoir son régime fiscal, d'adopter une politique des prix adéquate et de rendre obligatoires les procédures d'appel d'offres<sup>23</sup>. Si le Sous-Secrétaire d'État britannique a approuvé l'ensemble de ces recommandations pour l'exercice 2004/05, les conditions pour les années suivantes seront toutefois réexaminées à une date ultérieure. En janvier 2005, le Ministère du développement international a annoncé qu'une nouvelle mission d'aide se rendrait à Sainte-Hélène en mars 2005<sup>24</sup>.

### **C. Projets de développement**

35. Sainte-Hélène reçoit également une assistance du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le deuxième cadre de coopération du PNUD avec Sainte-Hélène (DP/CCF/STH/2) portant sur la période 2001-2004 a été reconduit pour les années 2005 et 2006. La somme de 114 000 dollars des États-Unis sera allouée pour cette nouvelle phase. Jusqu'à présent, le PNUD a cité au nombre de ses principales contributions l'appui technique fourni au Bureau de développement de l'île, en particulier dans le domaine de la gestion de l'environnement, l'expansion des réseaux Internet et intranet mis à la disposition du gouvernement territorial, l'achat de matériel de télédétection permettant à Sainte-Hélène de surveiller la pêche côtière dans ses eaux territoriales et l'amélioration de la qualité de l'eau potable sur l'île. Des progrès continus ont été accomplis en matière de formation aux métiers du tourisme et dans des secteurs connexes tels que la production de panneaux, la restauration et l'amélioration de la qualité des services offerts par l'Office du tourisme de l'île. Le PNUD a également financé un projet concernant la prestation de services aux personnes âgées et aux handicapés pour les aider à demeurer dans leur communauté. Ce projet a largement contribué à sensibiliser le Gouvernement aux besoins et aux droits des personnes âgées et des handicapés.

36. Sainte-Hélène a également le droit de bénéficier d'un financement de l'Union européenne. Entre 1995 et 2003, l'île a reçu au total 14 350 000 euros de l'Union européenne<sup>25</sup>. En décembre 2004, des représentants de l'île ont participé au Forum de l'Union européenne et des pays et territoires d'outre-mer qui s'est tenu en Polynésie française. En juillet 2004, la Commission européenne a annoncé que 8,6 millions d'euros avaient été alloués à Sainte-Hélène par le Fonds européen de développement (FED) pour la période 2004-2007 afin d'améliorer la desserte du territoire et ainsi de favoriser son développement économique et de réduire sa dépendance à l'égard de l'aide<sup>26</sup>.

### **D. Agriculture et pêche**

37. La pêche représente une part importante de l'économie de Sainte-Hélène. En 2004, deux bateaux de pêche saint-héléniens ont été équipés pour la pêche au-delà

des eaux littorales correspondant à 12 milles à l'intérieur de la zone économique exclusive de 200 milles marins attribuée à l'île. Trente bateaux de pêche détiennent une licence commerciale, mais seuls 12 d'entre eux sont en service à plein temps. Les pêcheurs locaux vendent leurs prises à la St. Helena Fisheries Corporation (SHFC). Celles-ci ont beaucoup augmenté en 2004 et devraient dépasser les 500 tonnes selon les estimations<sup>27</sup>. Plusieurs sociétés internationales sont autorisées à pêcher dans les eaux de Sainte-Hélène et de l'île de l'Ascension. Les licences qui leur ont été accordées ont représenté jusqu'à 20 % des recettes locales dans le passé. Toutefois, les recettes provenant des licences accordées à des navires de pêche étrangers ont fortement baissé ces dernières années.

38. Sainte-Hélène se bâtit une réputation d'exportateur de produits de haute qualité, notamment le café et le poisson. Le café de Sainte-Hélène est considéré comme l'un des meilleurs du monde. Les poissons de Sainte-Hélène sont les premiers poissons sauvages à avoir reçu le label biologique de la Soil Association, qui est la principale organisation du Royaume-Uni à préconiser et labelliser les produits et l'agriculture biologiques<sup>28</sup>.

## **E. Transports, communications et équipements collectifs**

39. Sainte-Hélène a plus de 100 kilomètres de routes goudronnées. Un réseau de transports en commun a été mis en place en novembre 2003 par le Gouvernement de Sainte-Hélène, mais il fait encore l'objet d'aménagements.

40. Jamestown, le seul port, offre un bon mouillage, mais il faudrait y construire un brise-lames afin de permettre aux gros navires de croisière d'accoster quelles que soient les conditions météorologiques. Comme l'île ne dispose actuellement ni d'un aéroport ni d'une piste d'atterrissage, la seule liaison avec le monde extérieur demeure le *RMS St. Helena*, dont le propriétaire et armateur est la St. Helena Shipping Company, Ltd., et qui relie Sainte-Hélène à l'île de l'Ascension, à Walvis Bay (Namibie) et au Cap (Afrique du Sud).

41. Lorsque le Ministère britannique du développement international a annoncé, à l'issue de longues consultations avec le Gouvernement de Sainte-Hélène, qu'il acceptait de financer la construction et l'exploitation d'un aéroport international à Sainte-Hélène, la nouvelle a été bien accueillie dans le territoire. L'aéroport proposé se trouvera à Prosperous Bay Plain, à l'est de l'île. Il sera équipé d'une piste d'une longueur totale de 2 250 mètres, ce qui permettra d'accueillir les avions long-courriers tels que l'Airbus A320 et le Boeing 737-800. Le nouvel aéroport devrait être opérationnel d'ici à 2010, approximativement à la période où le *RMS St. Helena* sera mis hors service<sup>29</sup>.

42. Le séminaire, qui s'est tenu en janvier 2005 dans le cadre du Forum économique national de Sainte-Hélène, a permis d'examiner une nouvelle initiative du Gouvernement visant à établir des partenariats avec des entreprises du secteur privé en vue d'équiper des lotissements en services collectifs de distribution et de planifier de nouveaux lotissements prééquipés.

## **F. Banques et crédit**

43. En avril 2004, la Caisse nationale d'épargne a changé de statut, devenant la Banque de Sainte-Hélène. Ce changement a marqué l'établissement de la première banque du territoire proposant des prêts aux conditions du marché. Selon le Gouvernement, la Banque a été libérée du contrôle direct de l'État principalement pour accroître la confiance du public, privilégier le service au client, développer les services pouvant être proposés et stimuler des initiatives du secteur privé. La nouvelle banque a vu l'ouverture de 300 nouveaux comptes et les dépôts faits se sont élevés à 2 millions de livres sterling. De plus, la banque a commencé à proposer des services qui jusque-là n'étaient pas disponibles, notamment un taux de rémunération compétitif des dépôts et les virements bancaires. Elle a également pu proposer des formules de prêt aux entreprises et aux particuliers de l'île, ce qui s'est traduit par une nette augmentation des activités de construction de logements à Sainte-Hélène<sup>30</sup>.

## **G. Tourisme**

44. Le Gouvernement a insisté sur la nécessité de développer le secteur du tourisme pour contribuer à revitaliser l'économie de Sainte-Hélène. L'accord que le Ministère britannique du développement international a donné pour le financement d'un aéroport international sur l'île devrait stimuler le tourisme local au point de permettre à Sainte-Hélène de se passer des aides versées par le Royaume-Uni en grande partie grâce aux revenus qu'elle percevra.

45. En février 2005, le Gouvernement a annoncé qu'en collaboration avec l'entreprise Shelco, ils s'efforceraient d'atteindre les objectifs suivants :

- Une économie autosuffisante reposant sur le tourisme;
- Un tourisme axé sur la qualité plutôt que sur le volume;
- Un environnement entretenu et mis en valeur permettant de soutenir le développement du tourisme;
- La création d'un complexe haut de gamme comprenant un hôtel de luxe cinq étoiles, un golf et des villas;
- La mise en place d'infrastructures communes aux secteurs public et privé comprenant des établissements touristiques et des services de base, de façon à promouvoir le tourisme dans le territoire<sup>31</sup>.

46. L'Office du tourisme de Sainte-Hélène a multiplié ses efforts pour présenter l'île comme destination touristique. Pour cela, il a engagé une entreprise de commercialisation qui l'a conseillé sur les techniques de promotion du territoire, consulté des voyagistes et passé des annonces publicitaires dans diverses publications ainsi qu'à la télévision<sup>32</sup>.

## V. Situation sociale

### A. Généralités

47. L'équipe de représentants du Ministère du développement international et du Foreign and Commonwealth Office qui a négocié le plan d'orientation national pour la période allant de 2001 à 2003 a indiqué qu'au regard des normes internationales, Sainte-Hélène était un territoire à revenu intermédiaire où les signes de réel dénuement matériel étaient rares, en grande partie grâce aux généreuses mesures de protection prévues par le Gouvernement territorial, garantissant à chacun le minimum vital, et aux réseaux de solidarité, qui encourageaient l'entraide financière entre proches (le plus souvent sous forme d'envois de fonds des travailleurs expatriés). L'augmentation du nombre de personnes âgées (24 % de la population en 2010) vivant de l'aide sociale, et la situation des handicapés, qui ont des besoins spéciaux non satisfaits, sont deux grands sujets de préoccupation, de même que l'apparition d'une « culture de la dépendance », qui s'explique en partie par le fait que le Gouvernement est le principal employeur et pratiquement le seul prestataire de services.

### B. Emploi

48. Comme le territoire est tributaire des importations, qu'il exporte peu et que son marché intérieur est réduit, il offre peu de possibilités d'emploi. Le secteur public reste le principal employeur. En octobre 2003, le Gouvernement a lancé une politique à long terme de lutte contre le chômage dans le cadre de laquelle le Ministère de l'emploi et de la sécurité sociale a travaillé en étroite collaboration avec les chômeurs en vue de déterminer leurs besoins en matière de formation. Depuis la mise en œuvre du nouveau plan pour l'emploi, seules 19 personnes ont demandé à bénéficier d'indemnités de chômage. En mars 2005, il y avait encore 90 personnes employées à des travaux d'utilité collective dans le cadre de l'ancien plan pour l'emploi et quatre personnes bénéficiant du nouveau plan<sup>33</sup>.

49. L'emploi extraterritorial est en augmentation constante, tout comme les envois de fonds des travailleurs expatriés, par voie de conséquence. La population active de l'île est employée à 30 % environ à Ascension, aux îles Falkland (Malvinas) et au Royaume-Uni; sa contribution à l'économie de l'île représente 2 millions de livres sterling par an au total. Toutefois, comme pratiquement tous les contrats sont attribués à des travailleurs non accompagnés, les familles sont très souvent séparées, ce qui constitue un problème social. De plus, compte tenu des départs de travailleurs qualifiés à l'étranger, où ils peuvent trouver des emplois mieux rémunérés, il est nécessaire d'attirer à Sainte-Hélène un plus grand nombre de travailleurs expatriés, en particulier des infirmières et des enseignants. Dans le *St. Helena Strategic Review*, pour la période 2000-2010, il est indiqué que les envois de fonds des travailleurs expatriés ne sont pas une source de revenus durable et que le développement doit être centré sur les individus; il serait en effet illusoire de parler de prospérité quand on exporte surtout des travailleurs<sup>34</sup>.

## C. Éducation

50. L'enseignement est gratuit et obligatoire pour les enfants âgés de 5 à 15 ans. En 2004, il y avait dans le territoire sept écoles en activité, fréquentées par 749 élèves au total.

51. L'introduction des examens normalisés britanniques en anglais et en mathématiques au premier niveau et au milieu du cycle scolaire a montré que la plupart des élèves avaient des notes plus basses que les élèves de Grande-Bretagne. Les résultats de l'examen au niveau secondaire sont également très faibles, moins de 12 % des élèves de 16 ans ou plus obtenant les cinq notes minimales requises pour la réussite au General Certificate sanctionnant les études secondaires ou son équivalent, contre 40 % au Royaume-Uni. On estime que ces faibles résultats sont en partie imputables à un renouvellement trop rapide du personnel et au manque de qualifications et d'expérience des enseignants<sup>35</sup>.

## D. Environnement

52. Sainte-Hélène s'est dotée d'un programme de protection de l'environnement visant à préserver les espèces menacées d'extinction ainsi que la diversité des habitats, qui constituent une partie importante du patrimoine du territoire et présentent un bon potentiel touristique. D'après l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, 40 % de la flore de l'île est menacée d'extinction, mais d'autres associations écologistes estiment que le pourcentage est plus élevé. En septembre 2001, le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer ont adopté une série de chartes de l'environnement qui, pour la première fois, définissaient les responsabilités de chacun en matière d'environnement.

# VI. Dépendances de Sainte-Hélène

## A. Ascension

### 1. Généralités

53. L'île de l'Ascension a été découverte par les Portugais en 1501, puis « redécouverte » en 1503, jour de l'Ascension, par Alphonse d'Albuquerque, qui a donné ce nom à l'île inhabitée. Ascension est une île d'origine volcanique d'une superficie de 90 kilomètres carrés. En 1815, lorsque Napoléon était prisonnier à Sainte-Hélène, une petite garnison navale britannique était basée sur Ascension. L'île est restée sous la tutelle du Ministère de la marine britannique jusqu'en 1922, date à laquelle elle est devenue une dépendance de Sainte-Hélène. Par la suite, et jusqu'en 1964, elle a été administrée par l'Eastern Telegraph Company (rebaptisée Cable and Wireless en 1934). Un administrateur a été nommé en 1964 dans le cadre du projet d'établissement de stations de la BBC et de la Composite Signal Organization. Le Gouvernement américain a construit la piste d'atterrissage de Wideawake pendant la Seconde Guerre mondiale. En 1957, la présence de forces aériennes américaines a été rétablie; la piste d'atterrissage et les installations et services auxiliaires ont été développés. La base est devenue la station de poursuite du sud-est pour le polygone d'essais de la US Air Force (Est). En 1982, elle a servi d'escale aux avions de la Royal Air Force en provenance et à destination des îles

Falkland (Malvinas). En 2003, des responsables britanniques et américains ont signé l'accord de Wideawake ouvrant la piste d'atterrissage de Wideawake aux vols nolisés civils.

## 2. Statut constitutionnel et politique

54. Le pouvoir exécutif est exercé par le Gouverneur de Sainte-Hélène. L'île a également un administrateur résident qui relève du Gouverneur. Comme Ascension n'a jamais eu de population autochtone, sa population (environ 1 100 personnes) se compose d'employés des sociétés implantées sur l'île et de leur famille. Jusqu'en 2001, tous les services publics étaient fournis par Ascension Island Services (AIS), réunissant le BBC World Service et Cable and Wireless, sous la direction d'un Conseil londonien des usagers. À la suite de l'évolution des priorités géopolitiques et de la hausse des salaires, le Conseil a décidé en 1999 de mettre fin au partenariat au 31 mars 2001. À compter de cette date, un nouveau gouvernement transitoire de l'île d'Ascension, composé du Gouverneur de Sainte-Hélène et de l'Administrateur d'Ascension, a assumé la responsabilité de ces services. Depuis lors, les insulaires débattent de la question de la modification du statut politique et législatif du territoire.

55. Tout au long des années 2001 et 2002, les habitants d'Ascension ont amplement débattu de la forme future de leur gouvernement. À l'issue de longues concertations publiques et d'échanges de vues très animés avec la Puissance administrante au sujet des modalités que l'île d'Ascension pourrait adopter pour la mise en place d'un gouvernement démocratique, les habitants ont eu à choisir entre les deux options suivantes à l'occasion d'un référendum organisé le 23 août 2002 : la création d'un conseil local ou la constitution d'un conseil local bénéficiant de certains services dans des domaines tels que le développement économique, la santé et l'éducation qui seraient gérés par un conseil interinsulaire composé également de membres de Sainte-Hélène. Quatre-vingt-quinze pour cent des participants se sont déclarés favorables à la première option, à savoir la création d'un conseil responsable de la gestion financière et administrative des services fournis à l'île.

56. Toutefois, il reste encore à créer un autre organe gouvernemental, à savoir un organe consultatif conjoint chargé d'harmoniser les vues de Sainte-Hélène et de l'île de l'Ascension au sujet des questions d'intérêt commun. À cet égard, la conseillère constitutionnelle indépendante Alison Quentin-Baxter, qui s'est rendue à Ascension en septembre 2002, a recommandé aux habitants d'Ascension et de Sainte-Hélène de s'inspirer d'arrangements de coopération similaires conclus entre de petits États indépendants des Caraïbes orientales, entre de petits États insulaires du Pacifique et entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande<sup>36</sup>.

57. À l'instar de la Constitution actuelle de Sainte-Hélène, le projet de constitution ne s'appliquerait qu'en partie à l'île de l'Ascension et à Tristan da Cunha. De même qu'il comporte certaines dispositions s'appliquant uniquement à Sainte-Hélène, et d'autres ne s'appliquant qu'en partie à l'île de l'Ascension et à Tristan da Cunha, le projet de constitution contient un certain nombre de dispositions conçues spécifiquement pour les dépendances, comme celles qui se rapportent aux conseils insulaires. Il offre également la possibilité de redéfinir les relations entre Sainte-Hélène, l'île de l'Ascension et Tristan da Cunha<sup>37</sup>.

### **3. Situation économique et sociale**

58. En décembre 2004, le Département des travaux publics du Gouvernement de l'île a annoncé l'achèvement de la construction de sites de surveillance des infrasons sur l'île. C'est l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui a financé ce projet, pour lequel une main-d'œuvre d'appoint a été recrutée à Sainte-Hélène. Chaque site est équipé d'un grand nombre de dispositifs souterrains permettant de détecter les ondes sonores qui parcourent la Terre. Ces appareils peuvent également détecter les explosions nucléaires, les activités volcaniques, les chutes de satellites, les tempêtes et les tremblements de terre<sup>38</sup>.

## **B. Tristan da Cunha**

### **1. Généralités**

59. La dépendance de Tristan da Cunha<sup>39</sup> se compose de quatre îles, à savoir l'île principale, Tristan da Cunha, Gough, Inaccessible et Nightingale. Tristan da Cunha est une île ronde d'origine volcanique, d'une superficie de 98 kilomètres carrés. C'est l'île habitée la plus isolée du globe. Ses voisines les plus proches sont Sainte-Hélène, à 2 334 kilomètres au nord, et la ville du Cap, à 2 778 kilomètres à l'est. Sa population a été évacuée au Royaume-Uni en 1961 au moment de la dernière éruption volcanique, puis rapatriée en 1963. La seule localité de l'île est la capitale, Edinburgh of the Seven Seas.

60. Selon l'Administrateur, en décembre 2004, l'île comptait 275 personnes constituant 100 ménages environ. Une équipe de météorologues sud-africains vit à Gough. Inaccessible et Nightingale sont inhabitées.

### **2. Statut constitutionnel et politique**

61. Suite à l'adoption en 2002 du projet de loi sur les territoires britanniques d'outre-mer, les habitants de Tristan da Cunha sont citoyens britanniques à part entière et ont le droit de résider au Royaume-Uni.

62. Le pouvoir exécutif est exercé par le Gouverneur de Sainte-Hélène. Celui-ci nomme un Administrateur résident, qui lui rend compte. L'Administrateur est assisté par le Conseil de l'île, lequel est dirigé par le chef du Conseil de l'île et se compose de huit membres élus (dont au moins une femme) et de trois membres nommés. Les élections ont lieu tous les trois ans. Tous les électeurs inscrits âgés de 18 ans ou plus peuvent voter.

63. Tristan da Cunha a sa propre législation, mais les lois de Sainte-Hélène s'appliquent dans la mesure où elles ne sont pas en contradiction avec la législation locale, où elles sont adaptées à la situation locale, et sous réserve de modifications si les conditions locales l'exigent. Il y a un officier de police à plein temps et trois agents. L'Administrateur fait office de magistrat.

### **3. Situation économique et sociale**

64. On n'a signalé aucune évolution notable dans ce domaine depuis la publication du rapport sur la question figurant dans le document de travail de 2003 (A/AC.109/2003/4). Il y a lieu toutefois de noter qu'il n'existe pas de liaison aérienne avec Tristan da Cunha. Les transports au départ et à destination de l'île



sont assurés par le *RMS St. Helena*, qui fait escale une fois par an, les paquebots de croisière qui passent occasionnellement, deux navires de pêche exploités sous contrat et le navire océanographique sud-africain *SA Agulhas*. En janvier 2004, le Gouverneur de Sainte-Hélène a annoncé qu'après une étude minutieuse le Gouvernement avait décidé de mettre un terme aux escales du *RMS St. Helena* à Tristan da Cunha car la population de l'île n'en dépendait pas pour le transport des voyageurs et des marchandises. Il a souligné que cela n'avait aucune incidence sur les relations entre le Royaume-Uni ou Sainte-Hélène et Tristan da Cunha, car l'on pouvait continuer à se rendre à Tristan da Cunha à partir du Cap<sup>40</sup>. En raison de la houle, le port n'est accessible que 60 à 70 jours par an. Un cabinet d'experts-conseils a étudié les aménagements à y apporter, jugés capitaux pour l'avenir de Tristan da Cunha. Les conclusions de l'étude sont actuellement en cours d'examen.

65. En juillet 2004, les îles de Tristan da Cunha ont subi six semaines de secousses telluriques qui ont rappelé à certains habitants l'activité sismique de 1961, qui avait conduit à une évacuation massive. Une étude scientifique a permis de conclure qu'en dépit de la nature volcanique des secousses, aucune éruption notable n'était imminente et aucune menace immédiate ne pesait sur la population<sup>41</sup>.

## VII. Statut futur du territoire

### A. Position de la Puissance administrante

66. Dans la déclaration qu'il a prononcée à la 3<sup>e</sup> séance de la Quatrième Commission, le 5 octobre 2004, dans le cadre de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale (voir A/C.4/59/SR.3), le représentant du Royaume-Uni a déclaré que son pays se félicitait, en tant que Puissance administrante de 10 des 16 territoires inscrits sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU, de l'occasion qui lui était offerte d'informer la Commission des faits nouveaux intervenus depuis la session précédente.

67. Il a déclaré que le partenariat entre le Royaume-Uni et ses territoires d'outre-mer avait continué de se développer. La sixième réunion annuelle du Conseil consultatif pour les territoires d'outre-mer s'était tenue à Londres en septembre 2004. Le Conseil, qui avait été présidé par Bill Rammell, Ministre délégué aux territoires d'outre-mer, était une instance de dialogue entre les ministres principaux démocratiquement élus et leurs homologues des territoires et avec des ministres du Gouvernement britannique. La réunion de 2004 a permis encore une fois d'examiner les relations entre le Royaume-Uni et les territoires, la modernisation de la Constitution, le développement durable, dont la bonne gouvernance et les questions écologiques, et d'autres questions ayant trait aux obligations internationales du Royaume-Uni.

68. Le représentant a dit que M. Rammell avait effectué des séjours fructueux dans deux territoires, à savoir les îles Falkland (Malvinas) et les îles Vierges britanniques. Ces visites lui avaient permis de rencontrer des interlocuteurs d'horizons très divers dans les deux territoires et ainsi de mieux les connaître. Il avait aussi eu l'occasion de s'entretenir de divers dossiers avec des élus de ces territoires.

69. Le Royaume-Uni accueillait avec satisfaction les progrès accomplis dans le processus de révision constitutionnelle. Des échanges de vues utiles et fructueux

avaient eu lieu durant l'année écoulée entre des représentants du Royaume-Uni et des représentants de Montserrat, de Sainte-Hélène et des îles Turques et Caïques. À Sainte-Hélène, un projet de constitution avait été mis au point et de vastes consultations étaient en cours. Des propositions de réforme constitutionnelle pour Gibraltar avaient été déposées en décembre 2003. Les dates des pourparlers officiels n'avaient pas encore été fixées.

70. Conscient que plusieurs territoires disposaient de moyens limités, le Gouvernement britannique continuait d'apporter son concours à des projets dans divers domaines pour renforcer les capacités locales et favoriser un développement durable et une bonne gouvernance. Ces projets portaient sur un large éventail de questions, de la diversification économique à la réforme de la législation relative au bien-être de l'enfant et de la famille, notamment une étude de solutions autres que les peines privatives de liberté.

71. Le représentant a rappelé qu'en 2003 le représentant du Royaume-Uni avait déclaré que des ressources supplémentaires avaient été attendues du Foreign and Commonwealth Office et du Ministère du développement international pour appuyer les activités ayant trait à l'environnement dans les territoires et la mise en œuvre des Chartes de l'environnement pour les territoires d'outre-mer, signées en 2001. Ce programme commun relatif à l'environnement des territoires d'outre-mer a financé 23 nouveaux projets en 2004 et 2005, dont trois étaient des initiatives couvrant plusieurs territoires. Il s'agissait de la remise en état de l'habitat, du recensement des ressources naturelles vivantes et du renforcement des capacités des organismes publics et de celles des entités de la société civile.

72. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que, malheureusement, les Caraïbes avaient été encore une fois durement frappées par les cyclones et, dans le contexte des territoires, a mentionné les dégâts causés par le cyclone Ivan dans les îles Caïmanes, malgré la mise en place de solides dispositifs d'intervention à l'échelon local. Le Royaume-Uni avait été en mesure d'apporter une assistance immédiate, et d'autres territoires et États voisins avaient eux aussi apporté leur aide. Le Royaume-Uni et les îles Caïmanes étaient extrêmement reconnaissants à tous ceux qui avaient apporté des secours. S'il restait beaucoup à faire, des mesures encourageantes étaient prises pour permettre au territoire de retrouver une vie normale. Les îles Turques et Caïques avaient également subi des dégâts importants sur une partie de leur territoire quelques semaines plus tôt.

73. Le représentant du Royaume-Uni a indiqué que, comme suite aux demandes de certains territoires d'outre-mer, qui souhaitaient avoir accès à l'assistance économique et commerciale et à l'aide au développement offertes par la Commission européenne, un responsable de la liaison avec la Commission avait été désigné l'année précédente, au sein du Département des territoires d'outre-mer du Foreign and Commonwealth Office. Ce responsable continuait de collaborer avec plusieurs territoires pour définir l'aide au développement nécessaire et l'obtenir auprès de la Commission, comme prévu par la décision de novembre 2001 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à l'Union européenne (European Union – Overseas Countries and Territories/Overseas Association Decision).

74. Le Représentant a déclaré que le Royaume-Uni continuait de coopérer de manière informelle avec le Comité spécial des Vingt-Quatre. C'est ainsi que, tout récemment, un représentant du Royaume-Uni avait assisté à un séminaire que ledit comité avait organisé en mai 2004, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, et présenté à

cette occasion un document sur l'évolution de la situation constitutionnelle dans les territoires britanniques. Il a déclaré que le projet de visite aux Bermudes en vue d'examiner les initiatives visant à rayer le territoire de la liste des territoires non autonomes était vraisemblablement l'initiative la plus positive qui ait été prise récemment. En conclusion, il a fait observer que le secrétariat était en contact direct avec les Bermudes en vue de préparer cette visite.

## B. Position du territoire

75. Le Gouvernement de Sainte-Hélène a publié en septembre 1999 un document intitulé *St. Helena Strategic Review 2000-2010*, dans lequel il a exposé sa stratégie à moyen et à long terme pour Sainte-Hélène. En 2003, le Gouvernement territorial a présenté des projets de réforme constitutionnelle et défini des objectifs stratégiques afin de planifier le programme d'aide à l'île pour la période 2004-2007 (voir par. 12 à 23, plus haut) et a invité le public à faire connaître ses vues à ce sujet.

76. Le Conseiller législatif de Sainte-Hélène, William Drabble, a participé en tant qu'expert au Séminaire régional des Caraïbes, organisé par le Comité spécial, qui s'est tenu en mai 2003 à Anguilla. Il a noté que Sainte-Hélène et Montserrat étaient les deux seuls territoires d'outre-mer à bénéficier de subventions. Sainte-Hélène recevait une aide parce qu'elle était isolée et ne produisait pas suffisamment de matières premières pour couvrir ses dépenses. L'île n'aspirait pas à accéder à l'indépendance et elle n'en avait pas les moyens. Elle était très satisfaite de ses relations avec le Royaume-Uni. À l'instar des autres territoires d'outre-mer, elle souhaitait toutefois intervenir davantage dans la gestion de ses affaires (A/58/23 (Partie I), annexe, par. 28). Avec le référendum sur le projet de constitution prévu pour mai 2005, la possibilité d'exercer un plus grand contrôle sur les affaires intérieures se faisait imminente. Si le projet venait à être adopté, les Saint-Héliéniens obtiendraient un droit de regard beaucoup plus étendu sur leurs propres affaires.

## VIII. Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies

77. Le 10 décembre 2004, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 59/134 A et B sans les mettre aux voix. La section IX de la résolution 59/134 B est expressément consacrée à Sainte-Hélène.

### Notes

<sup>1</sup> Les renseignements concernant Sainte-Hélène proviennent d'informations communiquées par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Secrétaire général le 1<sup>er</sup> février 2005, en vertu de l'Article 73 e de la Charte des Nations Unies, et de diverses publications.

<sup>2</sup> Communiqué de presse, Département des territoires d'outre-mer du Royaume-Uni, Ministère du développement international, 14 mars 2005.

<sup>3</sup> *St. Helena Herald*, 25 juillet 2003.

<sup>4</sup> Communiqué de presse, *supra*, note 2.

<sup>5</sup> *St. Helena Herald*, 11 octobre 2002.

<sup>6</sup> *Ibid.*, 8 avril 2004.

- <sup>7</sup> Ibid., 11 juin 2004.
- <sup>8</sup> *The Islander*, 3 mars 2005.
- <sup>9</sup> Ibid., 12 août 2004.
- <sup>10</sup> *St. Helena Herald*, 3 décembre 2004.
- <sup>11</sup> Ibid., 15 octobre 2004.
- <sup>12</sup> Ibid., 19 décembre 2003.
- <sup>13</sup> Communiqué de presse, *supra*, note 2.
- <sup>14</sup> *St. Helena Herald*, 30 juillet 2004.
- <sup>15</sup> <[www.sainthelena.gov.sh](http://www.sainthelena.gov.sh)>.
- <sup>16</sup> Communiqué de presse, *supra*, note 2.
- <sup>17</sup> <[www.sainthelena.gov.sh](http://www.sainthelena.gov.sh)>.
- <sup>18</sup> *St. Helena Herald*, 4 juin 2004.
- <sup>19</sup> Ibid., 18 octobre 2002.
- <sup>20</sup> Communiqué de presse, *supra*, note 2.
- <sup>21</sup> <[www.sainthelena.gov.sh/lifestyle/News-statementcpa.html](http://www.sainthelena.gov.sh/lifestyle/News-statementcpa.html)>.
- <sup>22</sup> *St. Helena Online*, 18 mars 2004, <[www.sthelenaaonline.com](http://www.sthelenaaonline.com)>.
- <sup>23</sup> *St. Helena Herald*, 14 mai 2004.
- <sup>24</sup> Ibid., 13 août 2004.
- <sup>25</sup> Ibid., 27 février 2004.
- <sup>26</sup> <<http://europa.eu-un.org>>.
- <sup>27</sup> *St. Helena Herald*, 30 juillet 2004.
- <sup>28</sup> <[www.sainthelena.gov.sh](http://www.sainthelena.gov.sh)>.
- <sup>29</sup> Communiqué de presse, *supra*, note 2.
- <sup>30</sup> *St. Helena Herald*, 30 juillet 2004.
- <sup>31</sup> Ibid., 25 février 2005.
- <sup>32</sup> Ibid., 18 février 2005.
- <sup>33</sup> Ibid., 4 mars 2005.
- <sup>34</sup> <[www.sainthelena.gov.sh](http://www.sainthelena.gov.sh)>, consultation le 27 février 2004.
- <sup>35</sup> *St. Helena Strategic Review 2000-2010*, Gouvernement de Sainte-Hélène, septembre 1999.
- <sup>36</sup> Foreign and Commonwealth Office, communiqué de presse, 12 septembre 2002.
- <sup>37</sup> *St. Helena Herald*, 14 décembre 2004.
- <sup>38</sup> *South Atlantic Remote Territories Media Association*, 30 décembre 2004.
- <sup>39</sup> Information tirée de *Tristan da Cunha* (1998) par Brian Baldwin, Administrateur de Tristan da Cunha.
- <sup>40</sup> <[www.sainthelena.gov](http://www.sainthelena.gov)>.
- <sup>41</sup> *South Atlantic Remote Territories Media Association*, 25 octobre 2004.